



Evacuation transfo edf pyralene non utilisé

Par **DELCROIX**, le **27/04/2009** à **15:06**

Bonjour, dans le sous sol de notre parking est installé un transfo edf désaffecté contenant du pyralène; EDF souhaite procéder à son évacuation cependant ce transfo a été installé préalablement à la construction de notre immeuble et la rampe de parking ne supporte pas la charge du véhicule nécessaire à l'évacuation du transfo. EDF nous impose la refonte de la dalle du parking à notre charge (la dalle supporte largement la charge de véhicule autorisé à stationner dans ce parking rapport ingénieur structure à l'appui, ces travaux représentent un énorme budget et nécessitent la fermeture du parking pendant 1 mois minimum) la question est la suivante pourquoi devrions nous supporter ces frais et ces nuisances alors que ce transfo ne nous appartient pas et ne nous est pas utile ? quel chance avons nous d'obtenir une prise en charge de ces frais par EDF ? quel sont les risques de conserver dans le sous sol un transfo contenant du pyralène ?